



Message 2016-DEE-1

26 janvier 2016

du Conseil d'Etat au Grand Conseil accompagnant le projet de décret relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour la nouvelle politique régionale pour la période 2016–2019

Nous avons l'honneur de vous soumettre un projet de décret relatif au crédit d'engagement NPR pour la période 2016–2019, tel que prévu par l'article 25a de la loi sur la promotion économique [LPEc; RSF 900.1].

Le présent message est établi selon le plan suivant:

1. Introduction et cadre général	2
2. Programme NPR pluriannuel 2016–2023 de la Confédération	2
2.1. Objectifs, tâches et bases légales	2
2.2. Priorités du programme 2016–2023 de la Confédération	2
3. Bilan de la première période 2008–2015 pour le canton de Fribourg	2
3.1. Mise en œuvre de la stratégie cantonale 2008–2015	2
3.2. Mise en œuvre de la stratégie intercantonale	5
3.3. Mise en œuvre de la stratégie transfrontalière	6
3.4. Utilisation globale du crédit d'engagement	6
3.5. Analyse critique de la période 2012–2015	7
4. Programme de mise en œuvre (PMO) 2016–2019	9
4.1. La stratégie cantonale	9
4.2. Le programme de la stratégie intercantonale	12
4.3. La stratégie transfrontalière	13
4.4. Périmètre d'application	13
4.5. Eligibilité des projets	13
4.6. Suivi et évaluation des projets	14
5. Engagement financier de l'Etat	14
5.1. Comparaison 2012–2015/2016–2019	14
5.2. Aperçu global	14
5.3. Engagement financier en faveur de la stratégie cantonale du PMO 2016–2019	15
5.4. Financement de l'engagement cantonal pour le PMO 2016–2019	16
6. Conclusion	16

1. Introduction et cadre général

Selon l'article 25 LPEc le total des contributions financières prévues par la législation fédérale sur la politique régionale, dévolue à la Direction de l'économie et de l'emploi, doit être arrêté par voie de décret pour une période maximale de cinq ans.

Le canton de Fribourg a présenté à la Confédération son programme cantonal pluriannuel de mise en œuvre pour la période 2016–2019. Il convient dès lors de faire coïncider la

durée du crédit d'engagement prévu par la LPEc à une période identique, à savoir les années 2016–2019, tout en autorisant le Conseil d'Etat à prolonger d'une année la période d'utilisation du crédit d'engagement.

La loi fédérale sur la politique régionale (RS 901.0) est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2008. Le programme pluriannuel de la Confédération (PPA1) de la Nouvelle Politique Régionale (NPR) s'étendait sur 8 ans de 2008 à 2015 et était structuré en deux phases, de 2008 à 2011 et de 2012 à 2015.

Le deuxième programme pluriannuel de la Confédération (PPA2) de la NPR s'étendra encore sur une durée de 8 ans (2016–2023) et sera structuré en deux phases, de 2016 à 2019 et de 2020 à 2023.

L'objet du présent décret est de doter la première phase (2016–2019) des moyens nécessaires à sa mise en œuvre, à savoir d'un nouveau programme pluriannuel cantonal et d'un crédit d'engagement correspondant.

2. Programme NPR pluriannuel 2016–2023 de la Confédération

2.1. Objectifs, tâches et bases légales

La NPR a pour but d'améliorer la compétitivité des régions de montagne, des zones rurales et des régions frontalières en vue de créer et de maintenir des emplois. Pour ce faire, elle encourage l'entrepreneuriat, stimule l'innovation et soutient la création de valeur ajoutée. On entend par «régions» des territoires dépassant les frontières communales, cantonales ou nationales.

La loi fédérale du 6 octobre 2006 sur la politique régionale constitue la base légale de la NPR, complétée par l'ordonnance du 28 novembre 2007 sur la politique régionale (OPR; RS 901.021). Le cadre de la nouvelle période 2016–2023 sur le plan fédéral est fixé par le message du Conseil fédéral du 18 février 2015 sur la promotion économique et l'arrêté du 22 septembre 2015 concernant le programme pluriannuel 2016–2023 de la NPR. Au niveau cantonal, la base légale est constituée par la LPEc et le règlement du 1^{er} décembre 2009 sur la promotion économique (RPEc; RSF 900.11).

2.2. Priorités du programme 2016–2023 de la Confédération

Le contenu du programme pluriannuel de la Confédération 2016 à 2023 (PPA2) prend tout d'abord en considération les expériences tirées de la période 2008 à 2015 et les évolutions politiques et économiques de ces dernières années. L'essentiel des priorités peut être résumé comme suit:

2.2.1. Le principe de «base d'exportation»

La NPR vise une croissance fondée sur l'innovation et la productivité. La clé de la NPR en tant que politique structurelle régionale réside dans le développement et la préservation de parts de marché dans des marchés en expansion situés en dehors des régions.

La promotion de l'innovation doit, quant à elle, apporter les gains de productivité souhaités et essentiels afin de parer de manière efficace aux effets négatifs du franc fort.

2.2.2. Industrie

Malgré les risques de désindustrialisation de l'économie suisse liés au franc fort, le secteur industriel reste l'un des principaux moteurs économiques des régions éligibles dans le cadre de la NPR, raison pour laquelle il demeurera un domaine d'encouragement prioritaire dans le PPA2. La NPR peut soutenir des projets à travers un transfert de savoir et de promotion de l'innovation, un encouragement de la qualification de la main-d'œuvre, un développement des coopérations interentreprises, une prolongation des chaînes de valeur ajoutée, ainsi qu'une préservation et concrétisation des infrastructures génératrices de valeur ajoutée. Elle complète, à titre subsidiaire, des initiatives lancées par les PME elles-mêmes et améliore la compétitivité des régions.

2.2.3. Tourisme

La priorité accordée au tourisme se justifie du fait de son importance économique et des défis grandissants auxquels la branche est confrontée. Ces défis sont notamment les suivants:

- > principalement les conséquences du franc fort;
- > l'organisation en petites structures et le manque de coopération entre elles;
- > le blocage de l'investissement qui menace les infrastructures touristiques en partie obsolètes;
- > l'accroissement de la concurrence au niveau mondial.

Les moyens de la NPR encouragent des prestataires ayant un positionnement stratégique et des destinations présentant des caractéristiques en phase avec le marché, qui créent des offres novatrices et génératrices de valeur ajoutée et répondent de manière systématique aux besoins de la clientèle. La modernisation du secteur de l'hébergement, le renforcement et le développement de la qualité et des produits, ainsi que l'optimisation des structures sont les axes stratégiques soutenus dans le cadre de la NPR.

3. Bilan de la première période 2008–2015 pour le canton de Fribourg

3.1. Mise en œuvre de la stratégie cantonale 2008–2015

La première phase 2008–2011 avait montré des retards dans la mise en œuvre des différents volets du programme NPR, principalement à liés au changement de philosophie dans le passage de la LIM à la NPR, ce qui avait conduit à un engagement incomplet des budgets disponibles pour cette période. A l'inverse, les budgets disponibles pour la deuxième phase 2012–2015 ont été pour l'essentiel complètement engagés, ce qui démontre que la NPR est entrée dans une certaine maturité de mise en œuvre.

Alors que les budgets de la première phase avaient été investis de manière importante pour la mise en route de projets de structures de support (Fri Up, PST-FR), la deuxième phase a vu en plus l'émergence de projets en général plus ponctuels, plus ciblés et assumant une part plus élevée de risques. Le financement des lancements de certaines plateformes technologiques en lien avec le site blueFACTORY en font notamment partie.

3.1.1. Innovation technologique et innovation d'affaires

La NPR, qui vise prioritairement la création et à la sauvegarde des emplois dans les régions, se concentre sur le soutien de projets avec un aspect fort d'innovation. L'innovation peut prendre deux formes différentes: l'innovation d'affaires, liée aux processus de l'entreprise, et l'innovation technologique, qui s'applique aux produits ou aux procédés de production. Le canton de Fribourg, avec Fri Up et le PST-FR, a mis en place deux instruments spécifiques dans un but commun: la compétitivité des entreprises.

3.1.1.1. Le Pôle Scientifique et Technologique (PST-FR)

Le PST-FR, dont le public cible est constitué par les entreprises fribourgeoises et suisses actives dans les domaines de la plasturgie, des technologies de l'information et de la communication, de la construction et de l'énergie, ainsi que de l'alimentation, a pu jouer son rôle dans la politique d'innovation du canton de Fribourg en favorisant les échanges entre l'économie et le monde académique. Depuis 2008, plusieurs projets collaboratifs (36) ont pu être appuyés avec la participation de 124 entreprises différentes et un total d'investissement pour ces projets de 6,4 millions.

Un bon exemple de succès est le projet MagPlast: plusieurs sociétés actives dans le domaine de la plasturgie ont collaboré pour développer ensemble avec la HEIA-FR une nouvelle technique de production de rotors magnétiques. A l'issue de ce projet, l'un des partenaires industriels (fribourgeois) a pu mettre sur pied une nouvelle chaîne de production dans le canton qui produit des pièces auparavant assemblées à partir de composants produits en Asie.

Les clusters du PST-FR comptent à ce jour 328 entreprises membres qui sont également susceptibles de développer des partenariats et des projets hors NPR.

3.1.1.2. Fri Up

L'association Fri Up est destinée au soutien des start-ups et des petites et moyennes entreprises (PME) fribourgeoises (en particulier celles de moins de 50 employés). Elle concentre son action sur les PME en réalisant des analyses d'opportu-

nités et de positionnement, en mettant en œuvre des mesures rapides de changement ainsi qu'en montant et en réalisant des projets pilotes d'innovation d'affaires. Les deux incubateurs régionaux pour start-ups généralistes (Vaulruz et Morat) ont permis de répondre à une demande existante dans les régions hors agglomération.

Depuis 2008, le support aux PME a permis de participer à une multitude de projets dans 69 entreprises différentes touchant 12 361 emplois. Le support aux start-ups a mené plus de 700 entretiens, aidé à la création de 250 start-ups et sélectionné 68 start-ups pouvant profiter d'un coaching approfondi et sur mesure.

3.1.1.3. Cleantech Fribourg (CTFR)

Après un premier déploiement trop généraliste et insatisfaisant durant la première phase 2008–2011, CTFR a fait l'objet d'un repositionnement: depuis 2012, CTFR, dont la mission concerne les entreprises fribourgeoises dans leur ensemble, doit sensibiliser les entreprises fribourgeoises au potentiel des innovations cleantech.

Si les entreprises ont accueilli d'un bon œil les mesures rapidement applicables pour améliorer leur empreinte environnementale, il faut par contre mentionner que les incertitudes économiques, liées notamment à la suppression du taux plancher du cours du franc suisse, le bas prix des énergies primaires ou encore le retour sur investissement à long terme (entre 15–20 ans) n'ont pas encouragé les entreprises à recourir à toutes les prestations proposées.

CTFR avait aussi comme mission de proposer de l'aide via des «checkup énergétiques» aux entreprises (dont la consommation annuelle ne dépasse pas 0,5 GWh d'électricité ou 5 GWh de chaleur) voulant conclure une convention de réduction énergétique avec l'agence de l'énergie pour l'économie (AEnEc). Ce projet a permis d'initier cette procédure avec 74 entreprises fribourgeoises.

3.1.1.4. Projets de contenus liés au site BlueFACTORY

Ce volet, dont le contenu était largement incertain au moment de l'établissement du budget NPR 2012–2015, a permis de financer les premières études de faisabilité de plusieurs projets qui sont devenus des piliers importants de l'offre d'innovation sur le site BlueFACTORY. Parmi ces projets, on peut citer:

- > Biofactory Competence Center SA (BCC SA) a démarré ses activités en 2015 sur le site BlueFACTORY. Après une première phase de lancement réalisée au moyen d'un financement NPR à hauteur de 290 000 francs, la société a obtenu 600 000 francs de prêts et 3 millions de francs de cautionnement du Grand Conseil en décembre 2014.

- > Swiss Integrative Center for Human Health SA (SICHH SA) a également été financé dans sa phase initiale par un financement à fonds perdu de la NPR (298 000 fr.). Depuis, la société a obtenu un financement sous forme de prêts à hauteur de 3 millions de francs, auxquels se sont ajoutés 9 millions de francs de cautionnement (décision du Grand Conseil en mai 2014). La société a démarré ses activités en 2015 sur le site blueFACTORY.
- > Enfin, le Fablab de Fribourg (association qui promeut dans un large public l'utilisation des outils modernes de prototypage et d'innovation, notamment l'impression 3D) a été soutenu par un projet NPR pour l'acquisition de son équipement (80 000 fr.). L'association Fablab a démarré ses activités en 2015 sur le site blueFACTORY.

3.1.2. Ecologie industrielle

Le volet «écologie industrielle» vise, d'une part, à favoriser un développement qualitatif du territoire (aspect primordial pour l'image des entreprises et de leur région) et, d'autre part, à accroître la performance environnementale des entreprises tout en consolidant leur compétitivité économique et leur sécurité d'approvisionnement. Les résultats des analyses pilotes menées dans les zones industrielles de différents districts (ZA Rose de la Broye; ZA à Romont; ZA de Planchy-Bulle; ZA de Moncor; ZA de Birch) ont montré que les parcs industriels fribourgeois, de par leur composition (grand mélange d'entreprises diverses avec des besoins très disparates) ne se prêtent que difficilement à une analyse stricte sous l'angle de l'écologie industrielle. Il paraît finalement plus opportun d'élargir cette thématique à tous types de projets innovants qui rendent l'intégralité d'une zone plus attractive (gestion durable des zones d'activités). En effet, suite aux analyses susmentionnées, deux associations de zones industrielles (parc d'activité de Moncor et parc industriel de Givisiez) se sont constituées. Ce fait démontre l'intérêt des PME d'assurer une approche multi-acteurs pour des problématiques communes.

Le volet «innovation territoriale» du nouveau programme 2016–2019 tient compte de ces expériences et ouvre le spectre des possibilités en intégrant la notion de valorisation innovante des zones d'activités.

3.1.3. Tourisme et patrimoine

Les 15 projets réalisés dans le cadre du volet «Tourisme et patrimoine» ont contribué au développement de l'offre touristique du canton, notamment par le lancement de projets d'envergure cantonale, comme «La Bénichon du pays de Fribourg» ou la carte «Fripass» pour le développement d'une offre globale en transports publics et attractions touristiques.

Les objectifs des différents projets soutenus par la NPR ont permis de développer de nouvelles offres permettant de

prolonger la saison touristique, de contribuer à améliorer la notoriété et l'image du canton de Fribourg et de définir une politique coordonnée de développement touristique sur le territoire.

A noter qu'un manque de projets d'infrastructures et des conditions de financement peu attractives (1,0% de taux d'intérêt appliqué par le canton dans le cadre des mesures d'économie) ont conduit à une sous-utilisation des prêts dans le tourisme. Cette situation devrait changer pour la période 2016–2019: en effet, à la suite du dépôt du postulat 2013-GC-79 Nadine Gobet/Yvan Hunziker (infrastructures touristiques dans le canton), une étude est actuellement en cours pour déterminer les infrastructures touristiques contribuant le plus à l'économie fribourgeoise. Les résultats devraient permettre de disposer d'un inventaire des infrastructures des régions et de leurs besoins futurs en matière d'investissement. D'autre part, en séance du 28 avril 2015, le Conseil d'Etat a ramené le taux d'intérêt à 0% dans le cadre des mesures de relance liées à la lutte contre le franc fort, ce qui contribuera à l'attractivité du financement.

3.1.4. Politique foncière active

Les aides cantonales à fonds perdu à disposition du volet «Politique foncière active» ont pu être utilisées pour des études préliminaires liées aux sites stratégiques (mobilité, périmètre).

Confrontées aux problèmes soulevés par l'entrée en vigueur de la nouvelle loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT; RS 700) et au fort développement démographique, plusieurs associations régionales sont à la recherche de solutions en vue de créer les meilleures conditions cadres pour la création d'emplois dans leur région. Dans le cadre de ce volet de la NPR, celles-ci ont réalisé des études préliminaires (notamment l'inventaire et la qualification des terrains industriels régionaux) qui leur permettra de devenir des acteurs proactifs de la nouvelle planification territoriale. Ces démarches pourraient conduire à de nouvelles collaborations régionales dans le cadre d'une politique foncière active.

Sous le volet «Politique foncière active», un seul prêt a été octroyé: la commune de Romont a déposé une requête en vue de l'achat de deux parcelles dans la zone d'activité en Raboud (en liaison avec le projet Nespresso).

3.1.5. Innoreg FR

Dans le cadre du volet «Réforme des structures régionales», l'objectif était d'adapter la collaboration entre le canton et les régions aux nouvelles conditions fixées par la NPR. Afin d'organiser au mieux cette nouvelle forme de collaboration, les régions fribourgeoises ont opté pour une concentration des ressources et des compétences en créant l'association Innoreg FR, plateforme des régions pour la NPR. Innoreg FR

a réussi, en collaboration avec la Promotion économique, à donner une dynamique à la NPR dans les régions. Les efforts entrepris pour faire connaître ces possibilités aux différents acteurs susceptibles de déposer une demande de financement ont porté leurs fruits. Les associations régionales ont ainsi renforcé leur position en tant qu'acteurs essentiels de la NPR.

3.2. Mise en œuvre de la stratégie intercantonale

3.2.1. CDEP-SO

Dans le cadre des programmes NPR 2008–2011 et 2012–2015, un programme intercantonal a été soutenu, dont la gestion a été confiée à la Conférence des Chefs de Département de l'Economie publique de Suisse occidentale (CDEP-SO, association de droit privé des sept cantons Berne, Fribourg, Genève, Jura, Neuchâtel, Vaud, Valais). Ce programme vise plus spécifiquement à dynamiser la croissance du PIB régional pour le situer dans la moyenne supérieure des cantons suisses, par une augmentation de la part des emplois dans les secteurs innovants (secteurs technologiques et industriels à fort potentiel de développement et à vocation internationale). Les projets financés et coordonnés par CDEP-SO sont les suivants:

Plateformes sectorielles:

- > BioAlps (sciences de la vie)
- > Alp ICT (technologies de l'information et de la communication)
- > Micronarc (micro- et nanotechnologies et technologies propres)
- > CleantechAlps

Le but de ces plateformes est de profiler la Suisse occidentale comme pôle d'excellence dans ces secteurs-clés.

Organismes de prestations de coaching:

- > Platinn (soutien de l'innovation d'affaire et aide à la recherche de financement pour PME).
- > Alliance (intensification du transfert de technologies vers les PME à l'aide de projets Ra&D avec la participation des Hautes écoles).

Le but de ces organismes est de renforcer la compétitivité des PME.

La réalisation de ces projets a été soutenue par la Confédération avec des contributions à hauteur de 50% pour les deux programmes quadriennaux 2008–2011 et 2012–2015. Pour la période 2012–2015, le programme intercantonal CDEP-SO, doté d'un budget de 23,2 millions de francs, visait à conserver les orientations principales de la première phase 2008–2011, tout en améliorant la gouvernance, ainsi qu'en optimisant et renforçant la fourniture des prestations aux PME et aux

start-up. Cet objectif était axé sur la promotion sectorielle et le coaching, avec l'intégration de nouvelles prestations visant le soutien à la recherche de financement (Capital Proximité) et l'accompagnement des créateurs d'entreprises (Genilem Suisse occidentale). Ces prestations étaient certes déjà existantes au niveau cantonal, mais il s'agissait de les développer de façon coordonnée pour l'ensemble de la région. L'expérience tirée de la mise en œuvre de ces deux premiers programmes a permis à la CDEP-SO de révéler la pertinence de ces actions sur son territoire, sur lequel la collaboration intercantonale mise en place permet de renforcer l'efficacité des politiques économiques visant à promouvoir l'innovation.

Les cantons de Suisse occidentale voient dans la mise sur pied d'un système régional d'innovation (RIS) la masse critique suffisante pour offrir également des compétences spécifiquement cantonales à une échelle intercantonale, faisant ainsi bénéficier les entreprises de la région de compétences de pointe variées et complémentaires. Ce rapprochement des antennes cantonales est, en termes de collaboration, un premier pas vers le développement d'un réel esprit entrepreneurial des acteurs de la région.

3.2.2. Région Capitale Suisse (RCS)

L'association Région Capitale Suisse (RCS) a été fondée fin 2010. Ses membres sont les cantons de Berne, Fribourg, Neuchâtel, Soleure et Valais, ainsi qu'un grand nombre de leurs villes, communes et organisations régionales. Grâce à une collaboration axée sur les thèmes et les projets, elle entend renforcer et exploiter la fonction de centre politique de la Région Capitale Suisse, la plaçant au même niveau que les trois espaces métropolitains de Zurich, Bâle et du Bassin lémanique, tout en servant de point de connexion entre ces derniers.

Au début de l'année 2014, le SECO a annoncé qu'il disposait de moyens financiers non-utilisés dans le cadre de la NPR, à disposition de projets intercantonaux. La Région Capitale Suisse a répondu à cet appel à projets en proposant deux projets, soit le projet «Cluster Food & Nutrition», piloté par le canton de Fribourg, et le projet «Smart Capital Region», piloté par le canton de Berne.

3.2.2.1. Industrie Agro-alimentaire (Cluster Food & Nutrition)

Selon une étude menée par l'Université de Fribourg, la Suisse compte deux clusters de grande échelle dans le domaine de l'alimentation. Le premier se trouve dans l'est de la Suisse, centré autour des régions de Frauenfeld et de la Thurgovie. Le deuxième se concentre essentiellement dans les cantons de Fribourg et de Berne, ainsi que dans la région frontalière entre les cantons de Vaud et de Fribourg (Broye). Au vu de son expertise dans l'activation de cluster, le PST-FR a été

mandaté pour conduire un projet «Cluster Food & Nutrition». En tant que canton leader et en accord avec la RCS, la Direction de l'économie et de l'emploi, par le biais de la Promotion économique, a présenté une demande au SECO en vue d'obtenir un montant supplémentaire de 137 500 francs. En octobre 2014, le Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR) a approuvé l'octroi de ce montant fédéral supplémentaire pour le cluster précité, lequel a débuté son activité en mai 2015.

La mission principale est celle d'appuyer les acteurs dans leur démarche d'innovation en combinant les connaissances de la production et de la transformation alimentaires avec celles de la nutrition, de la santé et des technologies émergentes dans une logique de développement durable. L'activité prioritaire reste celle de déceler des opportunités et contribuer à l'émergence et à la réalisation de projets collaboratifs innovants touchant aux domaines de la nutrition, de la santé, de la sécurité alimentaire, liés à l'environnement et aux nouvelles technologies.

3.2.2.2. *Smart Capital Region*

En tant que centre politique, la Région capitale suisse est le siège de diverses entreprises proches de la Confédération (Swisscom, CFF, la Poste) et d'autres acteurs tels que BKW, Groupe e et BLS, qui exploitent les réseaux d'infrastructures.

Le projet «Smart Capital Region» a pour objectif de mettre en commun de manière coordonnée les réseaux d'infrastructures. Le concept de «ville intelligente» (Smart City) peut être étendu à toute la Région capitale suisse avec ses petites et grandes villes, ses agglomérations et ses espaces ruraux de toute taille. Le but est d'exploiter, en collaboration entre les acteurs des milieux politiques et économiques, les synergies générées par les entreprises phares des infrastructures présentes dans la Région capitale suisse et la mise sur pied de projets communs. La vision élaborée sera axée sur certaines priorités thématiques comme la construction intelligente, la mobilité électrique partagée et les réseaux électriques intelligents.

3.2.3. **Aéropôle: projet intercantonal Vaud-Fribourg**

En 2014, un projet intercantonal a été présenté par la Communauté régionale de la Broye (COREB) aux deux cantons concernés, qui ont accepté de financer les concepts liés au développement conjoint de deux zones industrielles, soit l'Aéropôle et la Rose de la Broye.

Sur l'Aéropôle, les études liées à la partie aéronautique ont démarré en 2014 en vue de la mise en place d'un concept opérationnel pour l'exploitation civile de l'aérodrome de Payerne, ceci en vue de l'accueil d'entreprises liées au domaine de l'aéronautique sur la zone industrielle.

Le projet de développement de la zone Rose de la Broye (située à proximité d'Estavayer-le-Lac) vise la mise à disposition d'une surface de plus de 300 000 m² classés en secteur stratégique cantonal et destinés à des activités à forte valeur ajoutée. Malgré des études de planification destinées à préparer la mise en zone de ce secteur, son développement a été retardé par les intérêts divergents des propriétaires des terrains concernés, puis par le blocage introduit par la nouvelle LAT depuis mai 2015.

Malgré le fait que peu de projets sont arrivés jusqu'à ce jour à maturité, la collaboration et la coordination intercantonale dans la région de la Broye reste très importante et sera poursuivie, par le biais de soutien au niveau de projets concrets, plutôt que par un programme intercantonal spécifique.

3.3. **Mise en œuvre de la stratégie transfrontalière**

Durant la période 2012–2015, l'entier des aides à fonds perdus a été engagé pour le soutien de dix projets Interreg dans les domaines des clusters, du tourisme et patrimoine, ainsi que de l'innovation dans les PME. Ces projets suivent partiellement la ligne des objectifs du programme cantonal de mise en œuvre. Ils ont permis de déclencher une aide financière fédérale équivalente, d'enrichir le savoir-faire des partenaires et d'apporter de la valeur-ajoutée dans les régions, les clusters et les entreprises. La stratégie transfrontalière constitue un volet modeste, mais complémentaire, du programme de mise en œuvre de la NPR dans le canton, en relation avec la stratégie cantonale et la stratégie intercantonale.

3.4. **Utilisation globale du crédit d'engagement**

Le programme cantonal de mise en œuvre (PMO) de la politique régionale 2012–2015 comprenait, comme relevé ci-dessus, trois niveaux stratégiques: cantonal, intercantonal et transfrontalier. A noter que les fonds cantonaux affectés au programme NPR ont été globalement de presque deux fois (1.95) supérieures aux contributions financières de la Confédération.

Les tableaux ci-dessous décrivent l'utilisation du crédit d'engagement durant la période 2012–2015.

Tableau: Utilisation des aides à fonds perdu – phase 2012–2015

Volet	Total budget NPR	Montants engagés	Engagé en%
Soutien à l'innovation technologique et d'affaire	9 601 510	9 590 206	*99.9%
Ecologie industrielle	533 000	533 000	100.0%
Tourisme et patrimoine	1 269 260	1 269 260	100.0%
Politique foncière active	500 000	500 000	100.0%
Réforme des structures régionales	1 640 000	1 640 000	100.0%
Inter-cantonal	**4 197 500	3 658 600	***87%
Transfrontalier	800 000	800 000	100.0%
Total	18 541 270	17 991 066	97%

* solde de 11 304 francs pas utilisé

** Ce montant inclut les 137 500 francs supplémentaires versés en 2014 par la Confédération pour le projet «Cluster food»

*** Un retard dans l'acceptation du règlement d'exploitation civile de l'Aérodrome de Payerne n'a pas permis d'avancer les études au rythme prévu initialement.

Tableau: Utilisation des prêts remboursables

Volet	Total budget NPR	Montants engagés	Engagé en%
Tourisme et patrimoine	3 800 000	*375 000	9.9%
Politique foncière active	7 200 000	**1 340 000	18.6%
Total	11 000 000	1 715 000	***15.6%

* Papillorama

** Zone d'activité en Raboud (Romont)

*** Le taux d'utilisation des prêts durant la période 2012–2015 est particulièrement faible. Ce point est discuté en détail au chapitre 3.5.4.

3.5. Analyse critique de la période 2012–2015

3.5.1. Meilleure intégration avec la politique cantonale de l'innovation

Le développement du quartier d'innovation blueFACTORY a permis, en comparaison avec la période précédente, de mieux cibler les aides NPR sur une stratégie d'innovation à long terme. Les moyens de la NPR ont notamment contribué à soutenir fortement dans leur phase initiale des projets de contenu qui ont pu, par la suite, obtenir des budgets plus conséquents. Ces projets doivent encore démontrer la pertinence des investissements consentis, mais ils représentent des projets phares susceptibles de contribuer à l'essor économique du canton.

Objectif 2016–2019: continuer à soutenir des projets marquants permettant de différencier le canton de Fribourg sur le plan de son offre d'innovation.

3.5.2. Tous les axes stratégiques prévus ont pu être soutenus

Contrairement à la période précédente, tous les volets prévus dans le programme pluriannuel cantonal ont pu être développés et soutenus durant la période 2012–2015. De même, les budgets prévus ont été pour l'essentiel complètement engagés. Un grand nombre de projets (51) sont parvenus auprès de la Promotion économique et leur distribution territoriale a touché tous les districts du canton. L'un des effets les plus notables de la mise en œuvre de la NPR au cours de ces dernières années a été l'impact positif sur la mise en réseau des acteurs qui s'exprime par l'émergence de formes de collaboration nouvelles.

Objectif 2016–2019: confirmer les grands axes stratégiques.

3.5.3. Renforcement de la collaboration entre les régions grâce à l'association Innoreg FR

Cette plateforme des régions pour la mise en œuvre de la NPR permet de regrouper ces acteurs régionaux autour de la thématique NPR et de stimuler la coopération interrégionale agissant comme un moteur très actif pour l'identification de projets. Elle joue également un rôle de fédérateur auprès des différents acteurs concernés. Les porteurs de projets ont besoin d'un soutien pour l'établissement de leur business plan ou la conduite de pré-études de faisabilité pour délimiter et structurer leurs projets. La plateforme fournit ici un appui indispensable à ces derniers.

Objectif 2016–2019: reconduire le soutien à Innoreg FR.

3.5.4. Faible utilisation des prêts

La faible utilisation des prêts NPR est principalement due au fait suivant: le Fond d'équipement touristique (FET) institué par la loi du 13 octobre 2005 sur le tourisme (RSF 951.1; LT) se révèle à l'heure actuelle plus intéressant pour un porteur de projet. Ce dernier reçoit en effet le paiement d'une partie de la charge d'intérêts pendant 6 ans. Les conditions de financement peu attractives des prêts NPR (taux de 1% décidé par le Conseil d'Etat dans le cadre des mesures d'économie) n'étaient donc pas concurrentielles vis-à-vis du Fond d'équipement et considérées comme dissuasives par les utilisateurs potentiels.

Cette situation devrait changer pour la période 2016–2019: en effet, dans le cadre des mesures de soutien au franc fort, le Conseil d'Etat a réduit au printemps 2015 le taux d'intérêt à 0% dans les secteurs du tourisme. D'autre part, suite au postulat Gobet-Hunziker susmentionné, une étude est actuellement en cours pour déterminer les infrastructures touristiques contribuant le plus à l'économie fribourgeoise et est donc susceptible de générer de nouveaux investissements qui pourraient être consommateurs de prêts NPR. A noter qu'un effort d'information supplémentaire devra être envisagé pour faire connaître aux milieux touristiques les différentes possibilités de financement.

Objectif 2016–2019: promouvoir les prêts NPR et leurs nouvelles conditions auprès des porteurs de projet.

3.5.5. Détermination plus précise des objectifs par projet

De manière générale, une difficulté à trouver le bon équilibre entre l'accompagnement des projets et le contrôle des résultats a été observée. En effet, le montage de projets satisfaisant les critères d'éligibilité de la NPR et compatibles avec le programme de mise en œuvre (PMO) du canton est une tâche parfois complexe. Nombreux sont les porteurs de pro-

jet nécessitant un soutien dans ce domaine. A cet effet, il a été décidé d'introduire des modèles d'efficacité dès le dépôt du projet en tant qu'instrument de pilotage et de controlling pour la période 2016–2019 (objectifs poursuivis, prestations encouragées, impacts attendus pour les groupes cibles dans les différentes régions et indicateurs pertinents). Cette approche permettra de sensibiliser le porteur de projet et sera un élément important pour l'évaluation ultérieure du projet et de ses résultats.

Objectif 2016–2019: intégrer dès la conception du projet les indicateurs économiques qui permettront d'évaluer son impact.

3.5.6. Potentiel d'amélioration de l'impact économique des projets transfrontaliers

Il est parfois difficile, par la nature des projets et des partenaires, de déterminer l'impact économique des projets transfrontaliers. Une certaine dispersion des soutiens aux projets transfrontaliers dans des domaines qui touchaient peu les objectifs de la stratégie cantonale a été observée. En se concentrant sur les thèmes prioritaires du PMO cantonal, le canton de Fribourg veut optimiser l'allocation des ressources et apporter une contribution à la stratégie de compétitivité du canton avec les projets Interreg.

Objectif 2016–2019: concentrer les projets Interreg sur des sujets en lien avec les objectifs stratégiques du canton.

3.5.7. Renforcement du rôle de la NPR en tant que politique d'aides aux entreprises

Avec la NPR, la Confédération a amorcé en 2008 un changement de paradigme dans le soutien aux régions structurellement faibles de Suisse. Sa mise en œuvre est en grande partie déléguée aux cantons. De plus, la construction et le maintien des infrastructures de base (trottoirs, réseaux d'eau, etc.) soutenus précédemment par la LIM ne sont plus soutenus par la NPR mais incombent, pour l'essentiel, directement aux cantons et aux communes. Les coûts de ces investissements dans les infrastructures de base sont en principe compensés entre cantons au sein du mécanisme de la RPT (péréquation financière entre cantons).

Aujourd'hui, le soutien de la NPR bénéficie en priorité aux activités et initiatives axées sur la création de valeur et l'innovation. Ce changement de paradigme permet désormais de se concentrer sur des objectifs économiques et politiques. Selon l'article premier de la loi fédérale sur la politique régionale, la NPR vise à améliorer la compétitivité des régions concernées. Elle doit aussi générer de la valeur ajoutée, contribuer à la création et à la sauvegarde d'emplois, favoriser l'occupation décentralisée du territoire et atténuer les inégalités régionales. Ces objectifs doivent être atteints en favorisant

l'esprit d'entreprise, l'innovation et la création de systèmes de valeurs ajoutées.

Si l'un des reproches à la première phase était celui d'une utilisation importante des fonds NPR pour des analyses et des études, force est de constater que cette deuxième phase a été marquée par une participation toujours plus importante des PME dans les projets NPR. La mise sur place d'une politique d'appui à des projets inter-entreprises via le PST-FR (36 projets collaboratifs avec la participation de 124 PME) et l'appui au soutien des PME et des startups du canton par le biais de Fri Up (508 projets dans 69 entreprises et 700 entretiens menés avec des porteurs de projets start-up) sont la preuve d'une stratégie d'utilisation des fonds NPR en faveur de l'économie cantonale et de ses PME. L'utilisation des prêts à disposition dans le volet de politique foncière active pour l'achat de terrains de la part de la commune de Romont (en liaison avec le projet Nespresso) constitue une autre preuve concrète d'une utilisation des fonds NPR dans l'intérêt de l'économie.

Dans ce contexte et en raison de la présence et de l'implication des hautes écoles, le centre cantonal, a concentré les projets dans le volet dédié au soutien à l'innovation, avec notamment la création du PST-FR et des plateformes technologiques sur le site BlueFACTORY. Les entreprises qui ont bénéficié de ce soutien sont néanmoins réparties sur tout le territoire cantonal. A l'inverse, les projets de politique foncière active et les projets touristiques ont un ancrage beaucoup plus territorial et profitent de manière plus directe au positionnement géographique des porteurs de projets. Les buts consistant à favoriser l'occupation décentralisée du territoire et à atténuer les inégalités régionales ont ainsi été atteints.

Objectif 2016–2019: Favoriser les projets conduisant à une réelle plus-value pour le canton. Prêter une attention particulière à la répartition des impacts de la NPR entre le centre cantonal et les régions.

4. Programme de mise en œuvre (PMO) 2016–2019

L'objectif du PMO 2016–2019 est de continuer à soutenir la stratégie d'innovation du canton de Fribourg. Cette stratégie implique notamment de consolider et de valoriser le capital territorial cantonal, ainsi que de développer des synergies avec les cantons limitrophes, permettant une meilleure efficacité des instruments NPR.

A terme, cette stratégie vise à améliorer l'attractivité, à accroître la compétitivité et à augmenter le PIB par habitant du canton tout en favorisant une croissance qualitative et durable.

Le programme de mise en œuvre comprend toujours les trois niveaux d'intervention de la NPR: cantonal, intercantonal et transfrontalier. La stratégie cantonale forme le noyau du

PMO 2016–2019 et est mise en œuvre directement par le canton de Fribourg, alors que les stratégies intercantionales et transfrontalières sont conduites sous la responsabilité de la CDEP-SO et de l'Association «arcjurassien.ch» pour les programmes Interreg avec la France.

Le programme de mise en œuvre PMO 2016–2019 complet est disponible sur le site web de la Promotion économique¹.

4.1. La stratégie cantonale

La stratégie cantonale, établie en collaboration avec les acteurs de la politique régionale, constitue le noyau dur du programme NPR et représente la majeure partie des contributions financières allouées à la période 2016–2019. Elle s'appuie sur la stratégie d'innovation du canton (telle que développée notamment dans le message au Grand Conseil N° 2014-DEE-51 du 3 octobre 2014) et sur la stratégie de développement touristique fribourgeois «Vision 2030», ainsi que sur les principes du futur Plan directeur cantonal.

Les buts généraux du programme cantonal de la NPR 2016–2019 s'inscrivent dans la continuité de l'orientation stratégique de la phase 2008–2015. Grâce à l'expérience acquise et à un cadre stratégique mieux défini, il a été possible de concevoir un programme mettant davantage en lumière la volonté du canton de Fribourg d'intégrer son système d'innovation de manière transversale avec les stratégies intercantonale et transfrontalière, dans le but d'augmenter son attractivité par une stratégie ciblée d'amélioration de son capital territorial.

Elle prévoit les actions suivantes dans le cadre de trois volets thématiques:

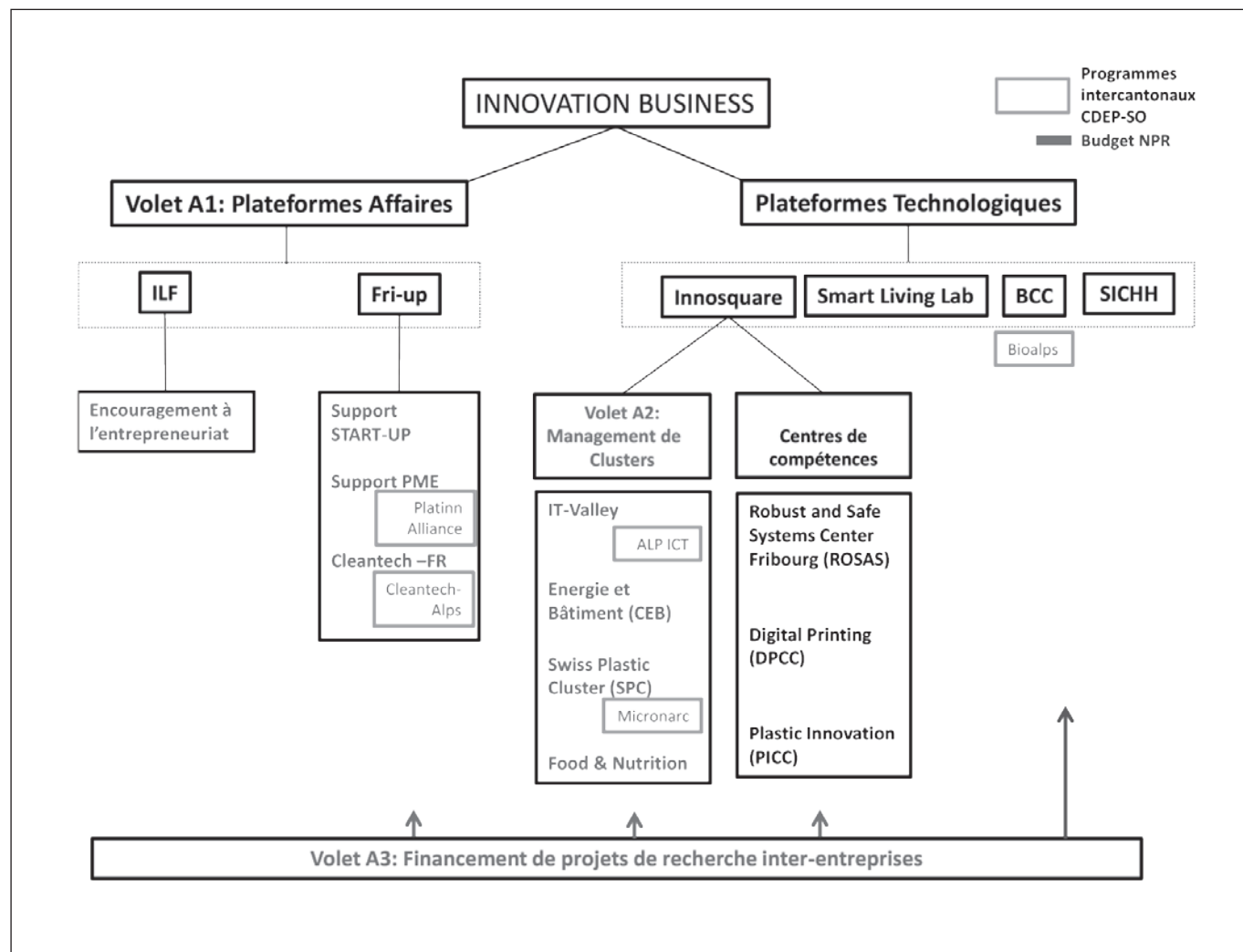
4.1.1. Volet A: Soutien à l'innovation Business

L'innovation Business, avec sa stratégie d'appui aux plateformes technologiques (Innosquare, SLL, BCC, SICHH) et aux plateformes d'affaires (Fri Up), se positionne comme une politique axée sur la compétitivité et la création d'emplois qualifiés, voire hautement qualifiés, dans le canton. Elle vise à renforcer les collaborations entre les Hautes écoles et les entreprises, ainsi qu'à encourager la mise en réseau des acteurs économiques. Les projets de recherche interentreprises deviennent, dans le cadre de la stratégie cantonale, un outil indispensable permettant l'éclosion d'idées innovantes à l'intérieur des thématiques soutenues par le canton de Fribourg.

Le graphique ci-dessous montre une vue d'ensemble des projets relevant de la politique d'innovation et met en évidence les projets financés de manière significative par la NPR. Les projets intercantonaux sous l'égide de CDEP-SO sont également mentionnés à côté des projets cantonaux visant des

¹ www.promfr.ch

objectifs similaires. Le financement de projets de recherche inter-entreprises (réservé dans la période précédente aux entreprises des clusters) est en principe accessible à tous projets d'innovation faisant partie de la stratégie cantonale.



4.1.1.1. Volet A1: Soutien à la plateforme d'affaires

Le PMO 2016–2019 veut mieux prendre en considération le cycle de vie de l'innovation. Depuis sa genèse (la génération d'idées), jusqu'à sa commercialisation, en passant par le développement de produits. Les deux domaines soutenus dans la plateforme d'affaires se concentrent sur deux étapes clés d'un environnement propice à l'innovation:

1^{re} étape: Innovation Lab Fribourg (ILF) – Encouragement de l'entrepreneuriat

Cette étape, qui se situe en amont des services de Fri Up, a pour but de promouvoir l'esprit d'entreprise et d'innovation auprès des étudiants des institutions académiques, particulièrement sur le plateau de Pérolles, à Fribourg. L'ambition interinstitutionnelle est marquée et mise sur la complémentarité des compétences disponibles et enseignées sur ce campus.

La création d'emplois, qui reste le but direct ou indirect de tout projet NPR, n'est possible qu'avec des idées ayant le potentiel de devenir des entreprises rentables. Afin d'offrir un service gratuit aux étudiants, les sources de financement sont diverses et comprennent la HEG Fribourg (qui dirige le projet), d'autres institutions académiques (HEIA-FR, UNI-FR), le canton de Fribourg (par le biais de la NPR) et le sponsoring privé de grandes entreprises.

2^e étape: Fri Up – Soutien aux entreprises existantes et en création, et sensibilisation au développement durable

Fri Up a pour mission de soutenir les entreprises existantes et en création dans leurs démarches d'innovation d'affaires, dans une vision de développement durable. Soutenue par la NPR depuis 2008, Fri up a pour but non seulement d'améliorer la productivité et la compétitivité des PME, mais également de transformer les projets de jeunes entrepreneurs en entreprises viables et créatrices d'emplois.

Cleantech Fribourg (CTFR) intègre Fri Up en qualité de 3^e axe de prestations pour la période NPR 2016–2019. L'association de support aux entreprises a donc pour tâche de mettre en place – aux côtés de son Support PME et de son Support Start-Up – le support Cleantech en réorientant la prestation proposée jusqu'alors. Il convient aujourd'hui de donner une nouvelle orientation à CTFR dans le but de sensibiliser une majorité de PME au développement durable en offrant un support de type «Cleantech pour tous». L'amélioration de la compétitivité des entreprises par le biais des technologies propres (Cleantech) et la volonté de générer des investissements dans ce domaine restent prioritaires.

4.1.1.2. Volet A2: Soutien à la plateforme technologique Innosquare

Innosquare se veut un écosystème entrepreneurial et d'innovation sur le site du quartier d'innovation blueFACTORY, permettant notamment des collaborations directes entre les instituts de recherche de la Haute école d'ingénierie et d'architecture de Fribourg (HEIA-FR) et les équipes de développement des partenaires économiques. L'apport de ressources talentueuses disposant de compétences de premier ordre sur des technologies d'avenir constitue un élément central d'Innosquare, tout comme la mise en place de formations continues répondant aux besoins des entreprises.

Dans des thématiques ciblées et porteuses pour notre canton, Innosquare assure la gestion de 3 clusters d'envergure supracantonale (réseaux relationnels et de promotion sectorielle)

- > cluster Energie + Bâtiment;
- > cluster Swiss Plastics (doté également d'une infrastructure de centre de compétences);
- > cluster Food and Nutrition (financé par le volet intercantonal FR-BE);

Le développement d'infrastructures physiques de développement (3 centres de compétence):

- > Digital Printing (centre de compétence en impression numérique);
- > Plastics Innovation (en liaison avec le cluster Swiss Plastics);
- > ROSAS (centre de compétence dans les systèmes embarqués à haute fiabilité).

Le cluster IT-Valley, qui disposait précédemment d'un manager dédié à 50%, aura accès aux infrastructures communes au management de clusters de Innosquare (secrétariat). Ce cluster ne disposera donc plus d'un manager dédié dans la prochaine période.

La plateforme favorise les domaines technologiques privilégiés du canton de Fribourg et assure leurs synergies. Elle est ouverte aux entreprises de toute la Suisse et contribue à l'émergence d'un système d'innovation régional.

A noter que le budget NPR soutient les activités de management de clusters, mais non les centres de compétences (financés par un soutien unique à fonds perdu de 2 millions de francs, accordé par le Grand Conseil en décembre 2014).

4.1.1.3. Volet A3: Projets de recherche inter-entreprises

Des projets de recherche inter-entreprises ont déjà été développés et financés dans les périodes NPR précédentes, dans le cadre du volet PST-FR. Ils visent à encourager un groupe d'entreprises à participer ensemble (conjointement avec une Haute Ecole) au co-développement de nouvelles connaissances importantes pour l'économie régionale. Les entreprises collaborent et co-financent le projet de recherche commun, puis sont ensuite libres de développer à titre individuel des produits et de commercialiser les résultats de la phase collaborative initiale.

Les domaines d'application de ces projets sont en général liés aux activités des clusters, mais ce type de financement est ouvert par principe à d'autres types d'activités industrielles, pour autant que le potentiel d'innovation et les synergies entre entreprises soient de qualité suffisante.

4.1.2. Volet B: Innovation territoriale

Comme le propose le message du Conseil Fédéral sur la promotion économique pour les années 2016–2019, dans le domaine des infrastructures, «la NPR se concentre sur les projets qui **augmentent l'attrait des régions** et des entreprises locales. Les infrastructures de ce type peuvent aider à compenser des handicaps d'accessibilité et de topographie». Ce volet ne se substitue pas à la politique sectorielle d'aménagement du territoire. Dans l'esprit de la NPR, il se veut au contraire comme subsidiaire et permettant une accélération d'initiatives régionales contribuant à une utilisation parcimonieuse et intelligente du territoire, dans l'esprit de la révision de LAT.

Contrairement à la période précédente dans laquelle un effort particulier était consacré aux études permettant de préparer la mise en zones des secteurs stratégiques, la philosophie change fondamentalement dans le nouveau plan 2016–2019:

Les études de planification sur les secteurs stratégiques pourront être soutenues, mais de manière subsidiaire. Le constat est que l'essentiel de ces études préparatoires ont maintenant été réalisées sur la plupart des zones stratégiques.

Les études réalisées par les régions ou les acteurs reconnus dans le cadre du nouveau Plan directeur cantonal seront soutenues, ceci dans le but de promouvoir une attitude proactive des régions par rapport à la planification foncière supra-communale des zones d'activités (telle que demandée par la nouvelle LAT).

Le soutien au développement de «zones d'activités intelligentes» concerne des projets qui intègrent les questions de gouvernance commune des acteurs sur des zones existantes, de développement de synergies dans l'exploitation de zones existantes et de valorisation commune des potentiels énergétiques de zones existantes. Ce volet peut également permettre de soutenir des démarches régionales dans la revalorisation des friches industrielles, sujet qui, compte tenu de la conjoncture économique, peut prendre une certaine importance dans la nouvelle période NPR.

4.1.2.1. Volet B1: Planification/achat, transfert et équipement de terrains

Au travers de cet axe appuyé par la NPR, l'Etat veut promouvoir le développement économique dans les régions fonctionnelles et permettre d'identifier et de surmonter les obstacles qui entravent le développement à l'intérieur de celles-ci. Le Conseil d'Etat fixera le taux de subventionnement des analyses de planification dans le règlement sur la promotion économique.

4.1.2.2. Volet B2: Valorisation innovante de zones d'activités économiques et d'espaces économiques régionaux

L'Etat entend ici soutenir des projets qui renforcent les pôles de développement et qui ont une fonction de locomotive économique régionale. La valorisation innovante de zones d'activités économiques vise à augmenter la création de valeur ajoutée dans n'importe quelle région, quelles que soient ses faiblesses structurelles, grâce à une mise à disposition des conditions-cadres favorables.

4.1.3. Volet C: Innovation touristique

La stratégie de développement du tourisme fribourgeois – «Vision 2030» – vise globalement la valorisation du patrimoine naturel et culturel du canton, ainsi que des caractéristiques propres de ses trois régions géographiques (Préalpes, villes, lacs). En effet, le canton de Fribourg dispose d'un potentiel de valorisation touristique important en raison de la diversité et de la densité des expériences touristiques possibles. La diversité et l'hétérogénéité des infrastructures touristiques sur le territoire cantonal offrent la possibilité aux acteurs touristiques de pouvoir innover en réinventant de manière continue l'offre touristique. Dans ce sens, l'innovation touristique devient un facteur essentiel de promotion du capital territorial et, de manière indirecte, elle constitue une stratégie permettant d'avoir un impact mesurable sur le PIB cantonal via les investissements qu'elle induit.

Pour répondre à ces défis, la tactique touristique cantonale 2016–2020 prévoit essentiellement de relancer le développement des infrastructures, simplifier les instances touristiques

et valoriser les singularités fribourgeoises. Dans ce contexte, la NPR contribuera à l'augmentation de la valeur ajoutée générée par le secteur touristique dans le Canton.

4.1.4. Collaboration avec les régions

Pour la mise en œuvre de la stratégie cantonale, le canton continue, à l'instar de la première phase, à s'appuyer sur la collaboration avec les régions dans le cadre de la plateforme Innoreg-Fr pour l'identification de projets et l'aide au montage des dossiers de demande NPR. Une nouvelle convention de prestations sera conclue à cet effet.

4.2. Le programme de la stratégie intercantonale

4.2.1. CDEP-SO

Le nouveau programme met en évidence le renforcement de l'engagement politique de l'association, dont le but général est de mieux positionner la Suisse occidentale en tant que territoire où le développement économique est à la fois dynamique, innovant et respectueux de l'environnement.

Ce nouveau programme institue une Plateforme Ouverte d'Innovation dans le cadre du Système régional d'innovation de Suisse occidentale (RIS-SO). Les cantons de Suisse occidentale voient dans la mise sur pied d'un système régional d'innovation (RIS) la masse critique suffisante pour offrir également des compétences spécifiquement cantonales à une échelle intercantonale, faisant ainsi bénéficier les entreprises de la région de compétences de pointe variées et complémentaires. Ce rapprochement en termes de collaboration est un premier pas vers le développement d'un réel esprit entrepreneurial des acteurs de la région.

Dans la continuité de la mise en œuvre 2012–2015 de la CDEP-SO, le nouveau programme 2016–2019 permettra:

- > de renforcer la capacité d'innovation des PME et des start-up de la Suisse occidentale par la mise en réseau accrue des prestataires de services existants, à savoir les plateformes de promotion sectorielle Alp ICT, BioAlps, CleantechAlps et Micronarc, ainsi que les organismes de prestations de coaching platinn et Alliance;
- > d'optimiser et de renforcer la fourniture des prestations aux PME et aux start-up par la focalisation des services des plateformes de promotion sectorielle et de coaching par une analyse systématique des besoins;
- > d'améliorer et de renforcer le développement des synergies en favorisant la convergence des prestations actuelles de soutien à l'innovation, tant au niveau intercantonal que cantonal, tout en adoptant une approche transversale par métier qui valorise les complémentarités de chacune de ces prestations.

- > de renforcer l'intensité des collaborations entre les cantons de Suisse occidentale.

Pour la nouvelle période de programmation 2016–2019, les instances politiques de la CDEP-SO ont souhaité signer la Convention-programme directement avec le SECO. Comme précédemment, l'interface avec la Confédération sera assurée par le canton de Vaud.

Il est à noter que le programme est le fruit d'un travail conjoint des services cantonaux responsables de la NPR et de la promotion économique, avec l'implication active des acteurs du terrain, en particulier platinn et les directeurs des antennes cantonales (Fri Up pour Fribourg).

4.2.2. La Région Capitale Suisse (RCS)

La RCS a défini ses principales priorités économiques dans une première analyse sommaire. Celle-ci s'appuie sur les stratégies cantonales, ainsi que sur les échanges menés avec les services cantonaux chargés de la promotion économique. L'analyse des priorités économiques des cantons et des régions de la RCS révèle une diversité de potentiels mais également des points communs. Les possibilités d'affiner le profil de la RCS par le biais de projets communs se concentrent sur les 3 thématiques suivantes:

- > soutien au cluster «Food & Nutrition» (pilotage Fribourg);
- > soutien au projet «Smart Capital Region» (pilotage Bern);
- > soutien au «Pôle de santé Région Capitale Suisse» (pilotage à déterminer).

Dans le cadre de la discussion autour du bilan des quatre années d'existence de la RCS, d'autres thèmes pourront être ajoutés et être financés à certaines conditions par le biais de la NPR.

4.2.3. Aéroport et projets bicantonaux

Plusieurs projets bilatéraux Vaud/Fribourg ont pris du retard durant la dernière période 2012–2015, mais pourraient enfin connaître des développements intéressants durant la prochaine période NPR. Il s'agit notamment du projet Aéroport/Broye dont le développement est clairement favorable à l'ensemble de la Broye, vaudoise ou fribourgeoise.

Il s'agira de mettre en place un concept d'exploitation accompagnant le règlement d'exploitation civile et une version de ce règlement pour les vols aux instruments. En parallèle, il conviendra de mettre en place un concept de promotion des activités en matière aéronautique sur la partie Aéroport 2.

4.3. La stratégie transfrontalière

Depuis la période de promotion 2007–2013, les différents instruments de promotion de la coopération transfrontalière, transnationale et interrégionale en Europe sont regroupés sous le terme générique de «Coopération territoriale européenne (CTE)». Avec le programme Interreg V, le canton de Fribourg souhaite s'ouvrir à ses voisins européens en s'engageant de façon ciblée dans des projets qui concernent l'innovation dans l'économie et le tourisme. Par rapport à la période précédente, l'intention est de cibler de manière plus stricte le choix des projets soutenus financièrement par le canton de Fribourg en fonction de leur contribution aux objectifs de la stratégie cantonale. Cela signifie que les projets devront être compatibles avec la NPR mais également avec le programme cantonal.

4.3.1. Les échanges interrégionaux

Le volet interrégional de la CTE favorise les échanges d'expériences en Europe. Les programmes doivent relier les connaissances sur différentes thématiques, mais également aider les autres programmes de la politique régionale à apprendre les uns des autres comment améliorer leur mise en œuvre. Le volet interrégional comprend le programme Interreg Europe, le programme d'échange d'expériences entre villes URBACT et l'Observatoire en réseau de l'aménagement du territoire ESPON. La Suisse participe à tous ces programmes.

L'utilisation du budget prévu pour ce volet est uniquement dédiée à des projets concrets. La participation des acteurs (canton, entreprises, hautes écoles, etc.) est volontaire et sans obligation. Cette marge de manœuvre permet de mettre la priorité sur les thèmes du PMO cantonal et les critères NPR. De cette manière, le canton de Fribourg optimise l'allocation des ressources et apporte, avec la participation à d'éventuels projets, une contribution à sa propre stratégie de compétitivité cantonale. Cette façon de procéder permettra d'examiner de manière plus critique l'utilisation du budget et ses retombées économiques pour le canton.

4.4. Périmètre d'application

La demande du Canton de Fribourg d'intégrer les trois communes de Basse Singine, à savoir Bösinggen, Schmitten et Wünnewil-Flamatt dans le périmètre de la NPR pour la période 2016–2019, conformément à l'article 1 al. 2 let. a de l'OPR, a été acceptée par le SECO, comme c'était le cas pour la période 2012–2015.

4.5. Eligibilité des projets

L'évaluation de l'éligibilité des projets au titre de la NPR sera effectuée sur la base des critères déjà en vigueur pour la première phase de la politique régionale, comprenant notamment:

- > la dynamisation de la création de valeur à l'échelle régionale;
- > l'amélioration de la capacité d'exportation au niveau régional;
- > la contribution au maintien/à la création d'emplois;
- > la viabilité à terme sans apports de fonds de la politique régionale;
- > le potentiel d'innovation pour la région;
- > la contribution au développement durable;
- > l'effet positif sur la mise en réseau des acteurs.

Il sied finalement de relever que l'évaluation de la contribution au développement durable des projets sera effectuée, si cela s'avère pertinent, par le biais d'un outil d'évaluation spécifique reconnu («Boussole 21», qui permet de dresser le profil des forces et faiblesses d'un projet dans les trois dimensions du développement durable: économique, environnementale et sociétale).

Tout projet relevant de l'une des politiques sectorielles fera l'objet d'une demande de préavis auprès des services compétents de l'administration cantonale.

4.6. Suivi et évaluation des projets

Le suivi des projets retenus dans le programme NPR est sous la responsabilité de la PromFR.

La question de l'évaluation des projets a été traitée dans le chapitre 3.5.5.

De manière systématique, il sera demandé dans la prochaine période d'incorporer dans l'exécution du projet (lorsque cela peut être considéré comme réaliste) les indicateurs permettant de quantifier l'impact économique du projet.

5. Engagement financier de l'Etat

5.1. Comparaison 2012–2015/2016–2019

Par le biais de plusieurs mesures de rationalisation entreprises dans le but d'optimiser les coûts de certains projets (Innosquare, Cleantech Fribourg, Innoreg FR, Friup), **le budget NPR cantonal a pu être revu à la baisse** par rapport à la période 2012–2015.

Tableau: Comparaison entre le budget 2012–2015 et le plan budgétaire 2016–2019

	Budget NPR					
	FR + CH		Canton		Confédération	
	AFP	prêts	AFP	prêts	AFP	prêts
Total 2016-2019	14 335 000	11 600 000	8 230 500	7 000 000	6 104 500	4 600 000
	25 935 000		15 230 500		10 704 500	
Total 2012-2015	18 541 270	11 000 000	11 374 170	6 100 000	7 167 100	4 900 000
	29 541 270		17 474 170		12 067 100	

En comparaison avec la période 2012–2015, le budget NPR 2016–2019 **est donc réduit de 3,6 millions de francs** (de 29,5 millions à 25,9 millions de francs, -12,2%). La partie cantonale passe ainsi de 17,47 millions à 15,23 millions de francs (-2,2 mio; -12,8%) et la partie fédérale de 12,1 millions à 10,7 millions (-1,4 mio; -11,3%). Il est à noter en particulier que les «à fonds perdus» (AFP) de la partie cantonale diminuent de 11,37 millions à 8,23 millions de francs (-3,1 mio; -27,6%) et que les «prêts» augmentent de 6,1 millions à 7,0 millions de francs (+0,9 mio; +14,8%).

5.2. Aperçu global

Conformément à la convention-programme entre la Confédération et l'Etat de Fribourg concernant l'encouragement du programme cantonal de mise en œuvre de la politique régionale 2016–2019, la Confédération s'engage pour un montant global de 8 500 000 francs, réparti entre des aides à fonds perdu à hauteur de 3 900 000 francs et des prêts remboursables à hauteur de 4 600 000 francs, pour la mise en œuvre

de la stratégie cantonale du PMO 2016–2019¹. A ce montant, il faut encore ajouter 1 754 500 francs pour la stratégie inter-cantonale et 450 000 francs pour la stratégie transfrontalière. Il sied également de relever que seuls les fonds attribués à la stratégie cantonale sont versés au canton de Fribourg. Les aides octroyées aux deux autres stratégies sont versées par la Confédération directement aux cantons leaders, qui sont les partenaires contractuels de celle-ci pour les stratégies inter-cantonale et transfrontalière.

¹ Les montants négociés avec la Confédération sont arrêtés et la convention-programme sera signée dans le cours du mois de février 2016. Les objectifs à atteindre pour chacun des projets sont fixés avec la Confédération dans ladite convention.

Tableau: Total des engagements (à fonds perdu et prêts remboursables) de la Confédération et du canton 2016–2019

Financement 2016–2019			
	Confédération	Canton	ratio canton/conf.
A fonds perdu (à f.p.)	6 104 500	8 230 500	1.35
Prêts remboursables	4 600 000	7 000 000	1.52
Total	10 704 500	15 230 500	1.42

Le budget du PMO 2016–2019 est réparti de la manière suivante entre les trois niveaux stratégiques de la NPR:

Tableau: Engagement total réparti en fonction des 3 stratégies 2016–2019

Stratégie	Financement			
	Confédération		Canton	
	à.f.p.	Prêts	à.f.p.	Prêts
Stratégie cantonale	3 900 000	4 600 000	6 026 000	7 000 000
Stratégie intercantonale	1 754 500		1 754 500	
Stratégie transfrontalière	450 000		450 000	
Total général	6 104 500	4 600 000	8 230 500	7 000 000

5.3. Engagement financier en faveur de la stratégie cantonale du PMO 2016–2019

Conformément à l'article 16 al. 2 de la loi fédérale sur la politique régionale, les cantons sont tenus d'apporter à la réalisation de leurs programmes de mise en œuvre une contribution financière au minimum égale à celle de la Confédération. Les

cantons sont libres d'engager des moyens financiers supplémentaires dans des domaines stratégiques pour leur développement économique.

Le tableau ci-dessous démontre de quelle manière les fonds fédéraux et cantonaux attribués à la **stratégie cantonale** du PMO 2016–2019 sont répartis entre les différents volets de cette stratégie.

	2016-2019					
Budget NPR	FR + CH		Canton		Confédération	
Prestations 2016-2019	AFP	prêts	AFP	prêts	AFP	prêts
Volet A: Innovation Business	6 900 000		4 263 000		2 637 000	
Friup	2 780 000		1 853 000		927 000	
Cleantech FR	420 000		210 000		210 000	
Innosquare	1 400 000		700 000		700 000	
Projets collaboratifs	1 800 000		1 200 000		600 000	
Encouragement entrepreneuriat (ILF)	200 000		100 000		100 000	
Nouveaux projets thématiques	300 000		200 000		100 000	
Volet B: Innovation territoriale	600 000	7 600 000	400 000	5 000 000	200 000	2 600 000
Planification	200 000		200 000			
Achats, Transfert, Equipements		4 600 000		3 500 000		1 100 000
Valorisation innovante de ZA écon.	400 000	3 000 000	200 000	1 500 000	200 000	1 500 000
Volet C: Innovation touristique	1 326 000	4 000 000	663 000	2 000 000	663 000	2 000 000
Analyse et études	1 326 000		663 000		663 000	
Infrastructure		4 000 000		2 000 000		2 000 000
Innoreg FR	1 100 000		700 000		400 000	
Total PMO cantonal	9 926 000	11 600 000	6 026 000	7 000 000	3 900 000	4 600 000

5.4. Financement de l'engagement cantonal pour le PMO 2016–2019

Le total des engagements du canton pour la mise en œuvre du PMO 2016–2019 de la NPR s'élève donc à 15 230 500 francs, soit

- > 8 230 500 francs pour des aides à fonds perdus,
- > 7 000 000 de francs pour des prêts.

Il est prévu de financer ces montants de la manière suivante:

- > par l'octroi d'un nouveau crédit d'engagement à hauteur de 6 480 500 francs à fonds perdus permettant de couvrir une partie des besoins financiers exprimés ci-dessus;
- > par un prélèvement de 1 750 000 francs sur les moyens disponibles du Fonds NPR pour les aides à fonds perdus, permettant de couvrir le solde des besoins financiers;
- > les moyens disponibles du Fonds NPR permettent de couvrir les besoins financiers pour l'octroi de nouveaux prêts.

Tableau: Financement de l'engagement cantonal 2016–2019

	Prélèvement sur le Fonds NPR	Crédit d'engagement pour 2016–2019	Total engagement cantonal 2016–2019
À fonds perdus (à f.p.)	1 750 000	6 480 500	8 230 500
Prêts remboursables	7 000 000	0	7 000 000
Total	8 750 000	6 480 500	15 230 500

6. Conclusion

Selon la loi fédérale sur la politique régionale et selon la législation cantonale, le présent projet de décret doit permettre d'obtenir les moyens suffisants pour l'application de la NPR pour la période 2016–2019.

Par conséquent, le programme d'allocation des contributions financières en faveur de la politique régionale pour la période 2016 à 2019 s'élève à 15 230 500 francs, dont 8 230 500 francs sous forme d'aides à fonds perdus et de 7 000 000 francs sous forme de prêts remboursables.

Le financement des aides à fonds perdus est assuré par:

- > l'octroi d'un crédit d'engagement à hauteur de 6 480 500 francs;
- > un prélèvement de 1 750 000 francs sur les moyens actuellement disponibles dans le Fonds NPR.

Le financement des prêts est quant à lui couvert par les moyens disponibles dans le Fonds NPR.

S'agissant d'une dépense brute et périodique supérieure à la limite légale, le projet devra faire l'objet du vote à la majorité

des membres du Grand Conseil, selon le prescrit des articles 140 et 141 alinéa 2 lettre a de la loi du 6 septembre 2006 sur le Grand Conseil (LGC; RSF 121.1).

Le décret, compte tenu du montant du crédit proposé, est soumis au référendum financier facultatif.

Le présent projet n'influence pas la répartition des tâches Etat-communes. Il ne soulève aucun problème sous l'angle de la conformité au droit de l'Union Européenne.

Le Conseil d'Etat propose au Grand Conseil d'adopter le présent projet de décret.